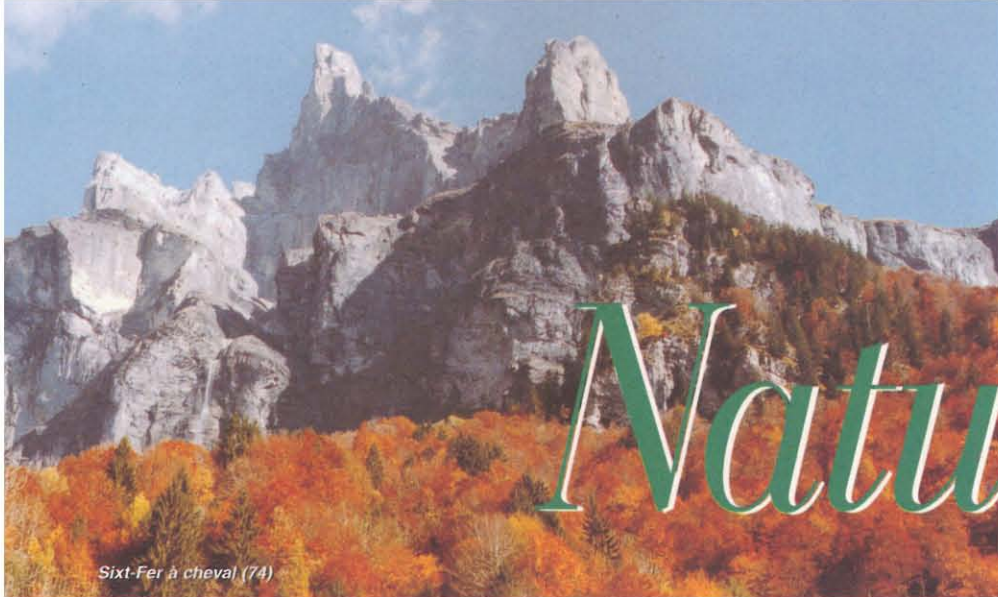


# Mille lieux

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes  
Numéro 3. Décembre 1999

Au cœur  
de la forêt



# Des moyens pour

# Natura

# 2000 en Rhône-Alpes

La démarche Natura 2000 passe par une réflexion approfondie sur les enjeux de préservation du milieu naturel avec l'ensemble des acteurs locaux. Elle se concrétise ensuite par la validation d'un document d'objectifs, puis la mise en œuvre des actions de sensibilisation, de gestion des milieux ou de travaux de réhabilitation définies.

Tout ceci nécessite des moyens humains et financiers importants. Pour ce faire, l'État s'est doté du Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN), géré au niveau régional par la DIREN.

Ce fonds permet de financer l'élaboration des documents d'objectifs, puis leur mise en application.

### Phase d'étude

L'élaboration des documents d'objectifs est de la compétence de l'État, qui est donc le maître d'ouvrage et le principal financeur. D'autres organismes apportent leur contribution, dans la mesure où cette démarche répond à leurs préoccupations. On peut citer les parcs naturels régionaux et les conseils généraux de la Savoie et de la Loire.

Pour l'année 1999, les crédits FGMN engagés s'élèvent à 1 432 KF pour 11 documents d'objectifs et 4 études transversales. Une somme équivalente est d'ores et déjà identifiée sur des documents d'objectifs à démarrer prochainement. En 1998, une somme de 650 KF avait permis d'engager le travail sur 6 documents d'objectifs.

### Phase d'application

L'utilisation du FGMN pour la mise en œuvre de Natura 2000 est conditionnée par l'existence d'un document d'objectifs validé ou par la désignation du site au titre de la directive oiseaux. Des actions peuvent toutefois être subventionnées en cours d'élaboration d'un document d'objectifs, si elles concourent de façon certaine à l'application des directives euro-

peennes, reçoivent l'assentiment du comité de pilotage local et favorisent la continuation d'opérations déjà engagées ou bien si elles présentent un caractère d'urgence.

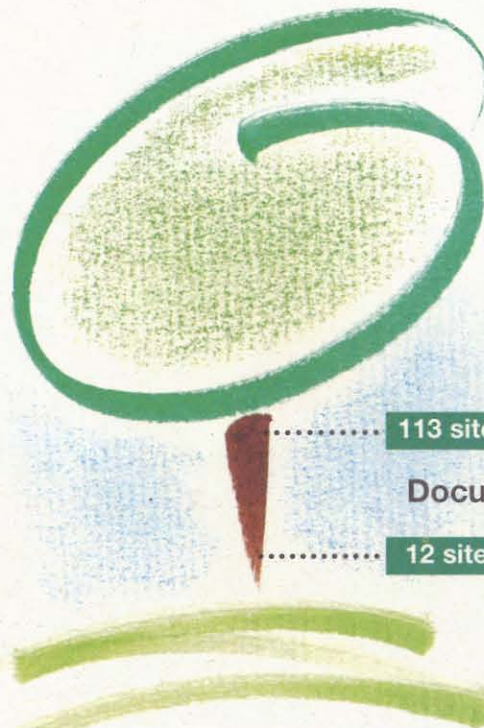
Les engagements au titre du FGMN s'élèvent à 2 757 KF pour des actions menées en 1999. 1 049 KF supplémentaires ont été engagés dans le cadre des programmes pluriannuels, pour des opérations postérieures à 1999.

Ces opérations sont pour la plupart cofinancées. Ainsi, les crédits pour l'année 1999 correspondent à des opérations d'un montant total de 5 013 KF, soit une participation de l'État de 55%. Le principal autre financeur est l'Europe, à hauteur de 15%, dans le cadre de deux programmes Life nature (voir l'article «L'Europe finance»).

Les autres principaux financeurs sont le Conseil régional (10,3%), l'Agence de l'eau (8,7%) et le conseil général de Savoie (4,9%).

### Répartition des crédits par grands types d'opérations

- Plans de gestion, études complémentaires : **36%**
- Maîtrises d'usage et foncière : **6%**
- Travaux uniques de gestion de biotope : **21%**
- Gestion périodique de biotope : **21%**
- Sensibilisation, information et coordination des projets : **16%**



## Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes

### Directive habitats

113 sites → Environ 292 500 ha

### Directive oiseaux

12 sites → 95 000 ha

# L'Europe finance

*La Commission européenne dispose d'un outil financier appelé «LIFE Nature», qui permet d'accompagner la mise en place du réseau Natura 2000.*

*Deux programmes rhônalpins sur des sites d'intérêt communautaire ont été retenus en juillet 1999 et bénéficieront d'un cofinancement de l'Europe à hauteur de 50%.*

*Ils visent à mettre en application les documents d'objectifs Natura 2000 préalablement approuvés.*

## Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux

Trois objectifs principaux sont visés :

- lutter contre la disparition des pratiques traditionnelles de gestion des milieux, notamment en incitant à la réintroduction d'un pâturage ovin, favorable au maintien de la biodiversité ;
- retrouver des pratiques durables et raisonnées d'utilisation du milieu et des ressources naturelles : il s'agit notamment de concilier activités de pleine nature et maintien de la biodiversité ;
- mettre en place un suivi permanent de l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.

Le maître d'ouvrage du projet est le Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle (SIGARN), qui a pour ambition d'impliquer au quotidien la population locale dans la conservation et la gestion des milieux naturels.

D'un montant de 6 219 000 F sur 4 ans, ce programme est cofinancé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la Région Rhône-Alpes, le conseil général de l'Ardèche, l'Office national des forêts, le Comité national olympique et sportif français et le Centre régional d'éducation physique et sportive.

## Lac du Bourget

L'objectif de ce projet est d'expérimenter des techniques de restauration d'écosystèmes représentatifs des grands lacs alpins. Cet objectif se décline en trois actions principales :

- la restauration d'un échantillon de végétation aquatique du lac du Bourget par la création de hauts-fonds, îles et fascines végétales. Ces aménagements, d'environ 500 m de long, permettront d'arrêter l'érosion du littoral sud du lac et instaureront, par reprise de la sédimentation, des conditions écologiques propres au redémarrage d'une végétation aujourd'hui très altérée.

d'hui très altérée.

- la gestion des marais du sud du lac (débroussaillage, fauche, remise en eau) afin d'accueillir des populations viables d'espèces menacées ;
- la réintroduction de la Cistude d'Europe, une tortue aquatique devenue rare. Un séminaire de restitution se tiendra en 2002.

Ce programme est mené par le Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie avec l'appui du Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels. D'un montant de 11 millions de francs sur 4

ans, il est cofinancé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le conseil général de la Savoie.

D'autres actions sont menées sur ce site dans le cadre du projet de contrat de bassin versant du lac du Bourget. A ce titre, la régulation du niveau du lac, aujourd'hui l'une des causes principales de régression de la végétation lacustre, va être renégociée entre toutes les parties prenantes.



Méandre du cirque de la Madeleine - Gorges de l'Ardèche

## Natura 2000 en bref

● **LE NOUVEAU** Commissaire européen chargé de l'Environnement est une suédoise de 45 ans, social-démocrate, Mme Margot WALLSTROM.

● **LORS DE LA RÉUNION** biogéographique alpine, qui s'est tenue à Gap (Hautes-Alpes) les 5 et 6 juillet 1999, ont été examinées les listes de SIC (Sites d'importance communautaire) proposés par l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la France.

● Le prochain séminaire alpin devrait avoir lieu en mai 2000.

● **DEUX AUTRES SÉMINAIRES** ont eu lieu, qui ne concernent pas la région Rhône-Alpes : pour les zones biogéographiques atlantique (en Irlande du 4 au 8 septembre 1999) et Pyrénées (en Espagne).

# Au cœur de la forêt

DOSSIER





**E**n matière forestière, la notion de gestion durable a été évoquée au «Sommet de la terre» de Rio en 1992, puis lors d'une conférence des pays européens à Helsinki en 1993. La définition donnée à cette occasion est la suivante : «la gérance et l'utilisation des forêts et terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes». La conférence de Lisbonne en 1998 a insisté sur l'importance des aspects socio-économiques de la gestion des forêts et sur le poids du secteur forestier dans le développement rural, l'emploi et l'environnement.

Pierre BROS  
DDAF 07

## En Savoie, les forestiers s'impliquent dans *Natura 2000*

L'Office National des Forêts (ONF) gère en Savoie environ 100 000 ha, soit 16 % de la surface de ce département. Les peuplements résineux de montagne (sapinières - pessières - pineraies - mélèzins) constituent la grande majorité des forêts publiques, en général situées entre 1 000 et 2 000 m d'altitude. Mais le domaine bénéficiant du régime forestier comprend également d'importants espaces ouverts (pelouses alpines, prairies d'altitude, rochers, falaises, pelouses sèches, éboulis, ...) représentant environ 20 000 ha.

L'emprise forte de la forêt publique en Savoie lui confère une responsabilité importante en matière de préservation de certains habitats naturels remarquables. Nous pouvons citer parmi ceux qui ont été classés prioritaires au sens de la

directive Habitats :

- les tourbières boisées et tourbières hautes actives d'altitude (ex : les Saisies)
- les pineraies à crochets sur gypse ou calcaire (ex : Dent du Villard)
- les pelouses sèches à orchidées sur calcaire (ex : rebord méridional du massif des Bauges).

Conscients de cette responsabilité, les forestiers ont, dès 1996, activement participé à la démarche Natura 2000 en Savoie, par l'établissement de cartes de zonage des habitats (souvent largement issues des cartes de stations des aménagements forestiers), par des conseils techniques auprès des communes forestières propriétaires et par des missions d'expertise effectuées pour le compte de l'État.

En 1998, l'ONF de Savoie, afin de renforcer son action dans ce domaine, recrutait

un emploi jeune, Karine Lambert, titulaire d'un DEA en écologie, comme chargé d'études Natura 2000 (voir encadré p.8). Aujourd'hui, l'ONF est étroitement associé à tous les documents d'objectifs comprenant des forêts publiques et notamment, actuellement, à celui du rebord méridional des Bauges, dont le Parc naturel régional est opérateur. Nous sommes par ailleurs opérateur pour l'élaboration des documents d'objectifs de deux sites :

- le site des Saisies (tourbière boisée d'altitude) de 290 ha, dans le Beaufortain,
- le site des Encombres (mosaïque de milieux à base de landes, pelouses stepiques, éboulis, rochers...) en partenariat avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie (2 000 ha).

Crête de la Dent du Villard, entonnoirs de dissolution du gypse



Karine Lambert

# Le cas de la Dent du Villard (Tarentaise)

**Un partenariat exemplaire  
avec le Parc National de  
la Vanoise pour la  
préservation des pineraies  
à crochets sur gypse.**

Dans le cadre du site pilote Life Vanoise, dont le document d'objectifs était confié au PNV, est apparu le grand intérêt patrimonial du massif de la Dent du Villard, situé sur les communes de Saint-Bon, Bozel et Le Planay, en zone périphérique du Parc. En effet, ce massif présente une pineraie à crochets sur gypse, qui, si elle est largement d'origine artificielle, n'en demeure pas moins remarquable par sa taille (environ 200 ha) et sa diversité : faciès à Bruyère des neiges, à Ononis à feuilles rondes, à Dryade à huit pétales, ... Ce site abrite également de très belles stations d'espèces rares ou protégées : Sabot de Vénus, Ancolie des Alpes, Bruyère des neiges... et en crête, de surprenants «entonnoirs de dissolution du gypse» abritant un cortège floristique extrêmement varié et particulièrement remarquable.

## CONVAINCRE

Plusieurs réunions se sont tenues en 1997 et 1998 avec une animation conjointe du Parc et de l'ONF, afin de présenter aux élus locaux l'intérêt patrimonial du site et les raisons d'opter pour une démarche Natura 2000, opportunité à saisir afin d'améliorer nos connaissances sur les écosystèmes et donc la gestion du site.

Les élus ont finalement accepté le principe de la désignation, avec cependant trois préalables :

- définition d'un périmètre «consensuel»,
- maintien d'un gestionnaire unique (L'ONF),
- élaboration d'une charte tripartite État/Communes/ONF rappelant les enjeux de protection, mais garantissant aussi le maintien des activités traditionnelles (exploitation forestière, chasse, randonnée pédestre, ...).

## AGIR

Le document d'objectifs «Vanoise» a été approuvé à l'automne 1998 et des mesures concrètes de gestion peuvent désormais être mises en œuvre avec l'aide financière du ministère de l'Environnement.

Dès 1999, a été engagée une opération d'inventaire et de suivi des stations de Sabot de Vénus, ainsi que la mise en place d'un panneau d'information sur le site de la Rosière (Commune de St-Bon). En 2000 seront installées des placettes permanentes de suivi de la pineraie à crochets, afin de mieux comprendre sa dynamique forestière.

En conclusion, la démarche Natura 2000 est l'occasion privilégiée pour les forestiers d'approfondir leurs connaissances sur certains écosystèmes fragiles, afin d'en améliorer si possible la gestion. Pour les communes forestières propriétaires, il s'agit de s'approprier, grâce aux procédures contractuelles proposées, la politique de préservation des milieux naturels qui, pour être réellement efficace, doit se définir près du terrain en étroite concertation avec tous les acteurs locaux.

**Régis MICHON**  
Chef du Service  
Départemental  
de l'ONF de Savoie

## De Poncin à la confluence avec le Rhône, la rivière d'Ain et ses annexes (lônes et brotteaux) sont proposées à l'inscription au réseau Natura 2000.

### LA RIVIÈRE D'AIN À BLYES

L'Ain est l'un des derniers cours d'eau à présenter une dynamique importante. Son débit pouvant passer de 6 m<sup>3</sup>/s à l'étiage à 2 750 m<sup>3</sup>/s pour sa crue centennale, il transporte des alluvions, déplace d'anciens bancs, érode ses rives, recoupe ses méandres, change de lit et construit de nouveaux milieux.

C'est ce que l'on appelle son espace de liberté. Grâce à cette dynamique encore active dans le secteur de Blyes, la rivière a engendré l'une des dernières plaines alluviales naturelles de France.

Depuis la richesse florale des pelouses sèches à l'exubérance des milieux humides ou la colonisation de la moraine par les anémones alpines, c'est une mosaïque d'écosystèmes qui s'offre à nous. La commune de Blyes cherche à valoriser ce patrimoine naturel pour inciter à le découvrir et en respecter les richesses. Pour ce faire et pérenniser une politique nouvelle de mise en valeur, la commune a confié à l'ONF la gestion de sa forêt riveraine dès 1994. Cette collaboration, ainsi que celle des scientifiques du CNRS, nous aide à mieux connaître ces milieux et suivre l'évolution d'une forêt assez récente depuis la modification de pratiques ancestrales et la mutation actuelle de la rivière, qui se traduit par la fixation en plan de son lit et une tendance à l'enfoncement modifiant le milieu.

Compte tenu de cette évolution, seule une gestion douce d'accompagnement s'impose à nous. Cependant, certains processus peuvent être irréversibles :

- comblement et drainage par la rivière de la lône du Planet,
- déconnexion d'anciens bras morts,
- banalisation du milieu du fait de l'embroussaillage, ...

La commune de Blyes par des opérations ponctuelles, en accord avec les recommandations du SDAGE et de la communauté scientifique, a donc entrepris depuis 1995 de nombreux travaux, dont la maîtrise d'œuvre a été souvent confiée à l'ONF :

- restauration d'un ruisseau et création d'un sentier botanique,
- rénovation de la lône du Planet (creusement et digue de retenue),
- restauration d'un chenal de crue par déboisement et enlèvement d'embâcle,
- débroussaillage sélectif pour maintenir les pelouses sèches à orchidées et anémones,
- création avec la société de chasse de nouveaux sentiers,
- mise en place d'un bassin écrêteur d'orage pour éviter le rejet direct en ruisseau,
- plantation de 13 hectares d'espèces forestières autochtones sur les zones déconnectées,
- fermeture du camping, source de conflits et de pollution,
- entretien des berges de lônes,
- fermeture des milieux sensibles à la circulation automobile.

Mais une tendance évolutive à la banalisation du milieu est déjà amorcée. Quelle sera la réponse de la végétation placée dans des conditions inédites comme c'est le cas ici ?

L'homme de la même façon qu'il dégrade son milieu peut aussi l'aider à retrouver un équilibre. C'est toute notre politique, c'est aussi l'espoir que l'on peut mettre dans l'aboutissement des démarches SAGE - schéma d'aménagement et de gestion des eaux, en cours sur la basse vallée de l'Ain - et Natura 2000.

Cette politique n'est possible que s'il y a implication forte des élus ; en effet, rien ne serait plus triste pour la rivière et sa forêt que l'indifférence et par indifférence la perte du contrôle de leur devenir. Il faut au contraire passer de l'indifférence à la curiosité et de la curiosité à l'implication, c'est tout le sens de notre effort.

**Jean-Philippe RAVASSEAU**  
Maire de Blyes



Lône de la rivière d'Ain

## Analyse du volet forestier de six documents d'objectifs

Les deux tiers des sites proposés au réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes sont concernés par une problématique forestière. Parmi eux, six sites représentatifs de la région sont dotés de documents d'objectifs expérimentaux (cf Mille Lieux n°1) qui prévoient un ensemble de mesures de conservation et de restauration des habitats et chiffrent leurs coûts. Mais, quelle sera l'influence de ces mesures sur la gestion forestière ? Une étude réalisée en 1999 sur ces six sites apporte les éléments de réponse suivants :

- Pour des raisons biologiques, on ne peut dissocier l'espace forestier d'autres milieux plus ou moins ouverts (tourbières, prairies, landes, ...) qui contribuent au bon fonctionnement écologique de l'écosystème forestier.
- La gestion forestière passée et actuelle dépend très étroitement de la nature et de l'agencement spatial des habitats et habitats d'espèces rencontrés. Les grands ensembles homogènes ou les mosaïques d'habitats forestiers sont traditionnellement gérés d'une façon qui permet la conservation du patrimoine biologique. La gestion actuelle est donc à poursuivre en l'affinant au fur et à mesure de l'évolution des connaissances. Mais si la gestion n'existe pas (cas particulier de la forêt alluviale), elle est à mettre en place, pour valoriser ce milieu et éviter sa disparition rapide.

- Par contre, les éléments particuliers (habitats ponctuels, habitats d'espèces, ...), isolés ou constitutifs d'une mosaïque, sont encore ignorés par la sylviculture. Une gestion conservatoire nécessitant des connaissances biologiques importantes et un véritable partenariat entre scientifiques et acteurs locaux est donc à mettre en place.

- Les espaces forestiers et leurs milieux associés subissent l'influence grandissante d'autres activités humaines (déprise agricole ou intensification, pastoralisme non gardé en montagne, tourisme en augmentation, ...). Maîtriser et concilier ces activités est le deuxième objectif des mesures proposées.

- La mise en œuvre par périodes de six ans des actions de gestion patrimoniale se décline sous forme d'actions non techniques, toujours présentes (animation, coordination, information voire formation des gestionnaires, inventaires et suivis scientifiques, valorisation pédagogique). Elles nécessitent un financement spécifique. Les actions techniques, par contre, dépendent des situations rencontrées (maîtrise foncière, maîtrise d'usage par le biais de conventions, interventions de type «génie écologique» comme gel de coupes, coupes à objectif biologique, débroussaillage mécanique, pâturage contrôlé, mise en défens, ...).

Ainsi, la gestion intégrée de la forêt n'entraîne pas de coûts techniques particuliers, mais l'application de recommandations sylvicoles. Par contre, la gestion conservatoire des éléments particuliers peut être onéreuse pour certains habitats, dont l'évolution doit être contrôlée (c'est le cas des habitats ouverts nécessitant des travaux de restauration et/ou d'entretien, précédés parfois d'acquisitions ou de conventions de gestion).

**Stéphane Delavallade,**  
Stagiaire à la DIREN Rhône-Alpes

# Le lynx d'Europe

*Il y a 25 ans, le lynx réapparaissait dans le massif du Jura après plus d'un siècle d'absence.*

*Le retour de ce grand carnivore et ses attaques de moutons ont défrayé la chronique à la fin des années 1980.*

*Depuis, le félin semble être retourné dans l'ombre... Quel est son statut actuel dans la région Rhône-Alpes ?*

### Une aire de répartition continue dans le massif jurassien

La réapparition du lynx dans le massif jurassien est liée aux réintroductions réalisées dans le Jura suisse entre 1972 et 1975 (d'une dizaine d'individus au total). La première preuve de l'existence de l'espèce dans la région a été un individu tué sur la commune de Thoiry (Ain) en octobre 1974. La présence de lynx était signalée dans le même secteur les années suivantes, ainsi qu'à une trentaine de kilomètres plus au nord, dans le département du Jura. La colonisation progressive du massif s'est probablement faite à partir de ces deux secteurs. Les données recueillies par le réseau lynx montrent que la quasi totalité des massifs forestiers de la chaîne du Jura sont aujourd'hui occupés, soit environ 8 000 km<sup>2</sup>, huit fois plus qu'en 1979. Côté suisse, la principale aire de présence couvre environ 3 500 km<sup>2</sup>. En extrapolant les estimations de densité établies par radio-pistage dans le Haut-Jura, un effectif d'une centaine d'individus adultes peut être avancé pour l'ensemble du Jura.

### En dehors du massif jurassien

Le lynx est également présent dans les Alpes du nord. La population alpine est issue du lâcher, durant les années 1970, d'au moins 14 individus dans les Alpes suisses. Dans les Alpes françaises, la surface cumulée occupée par le lynx est d'environ 3 200 km<sup>2</sup> pour la période 1993/1998. Des preuves de présence ont été recueillies dans tous les principaux massifs (Chartreuse, Bauges, Chablais, Vercors, Beaufortin, ...) jusqu'à la hauteur de Gap. Mais, à la différence du Jura, l'aire de répartition reste morcelée et se caractérise par une occupation souvent temporaire des sites. Alors que les premiers indices datent de plus de 20 ans, le devenir de l'espèce dans les Alpes est toujours incertain. Une immigration à partir du Jura reste hypothétique en dépit de la proximité du Bugey, où l'espèce est bien présente : très peu d'indices ont en effet été collectés dans les régions pré-alpines proches de la Chartreuse et des Bauges. Les mêmes interrogations valent pour le Chablais, en bordure de la Suisse. L'habitat forestier du nord des Alpes, très morcelé, n'est peut-être pas favorable au maintien de l'espèce.



**Les attaques sur les moutons :  
un problème récurrent mais ponctuel**

L'apparition des attaques de lynx sur les troupeaux de moutons à partir de 1984, et surtout leur augmentation en 1988/1989 ont provoqué le mécontentement des éleveurs.

Sur le long terme, il est apparu que le nombre d'attaques restait stable, de l'ordre de 100 à 200 par an, dont environ la moitié dans le département de l'Ain. En général, ces attaques sont peu meurtrières (1,7 ovins tués en moyenne par attaque). Le principal problème est lié à la forte concentration des dégâts sur quelques sites. Ainsi, entre 1974 et 1998, plus de 50% des attaques ont eu lieu sur seulement neuf secteurs, représentant au total moins de 2% de la surface concernée par les attaques de lynx.

Dans ces secteurs, la persistance des dégâts d'année en année peut représenter un réel handicap pour les éleveurs. Heureusement, pour plus de 70% des exploitations concernées par des attaques, celles-ci sont ponctuelles et ne persistent pas d'une année sur l'autre. Dans ces conditions, l'indemnisation des dommages reste le seul outil disponible, car il ne paraît pas justifié de mettre en place de coûteuses mesures de

protection des troupeaux. Dans certains cas précis, la capture de lynx (1) «spécialistes du mouton» et/ou la mise en place de chiens de protection peuvent s'avérer indispensables.

**Statut légal**

Le Lynx boréal (*Lynx lynx*) est actuellement protégé par un ensemble de textes nationaux (loi sur la protection de la nature), européens (Directive «Habitats») et internationaux ratifiés par la France (Conventions de Washington (2) et de Berne (3)). En tant qu'espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la directive «Habitats», sa conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (dans le cadre du réseau Natura 2000). De plus, figurant à l'annexe IV, le lynx nécessite une protection stricte.

**Philippe STAHL et Jean-Michel VANDEL**  
**Office National de la Chasse**

(1) sur autorisation ministérielle, après avis du Conseil national de la protection de la nature (2) sur le commerce international d'espèces menacées d'extinction (3) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.



Premier lynx photographié dans le massif du Jura  
(le 13 janvier 1989)

# Qui reçoit Mille Lieux?

*Les maires des communes de Rhône-Alpes directement concernées par des sites proposés à Natura 2000, et de celles intéressées par des réflexions en cours ou des sites proches, soit 1 013 communes. Les syndicats de communes impliqués.*

- > Tous les sénateurs, députés et conseillers généraux.
  - > Tous les membres des comités de pilotage départementaux Natura 2000 et autres instances concernées : administrations, chambres consulaires, établissements publics (forêts publique et privée, chasse, pêche, recherche, agence de l'eau, compagnie nationale du Rhône), associations (élus, pêche, protection de la nature, chasse, initiation à l'environnement, sport, carriers), syndicats (agriculteurs, exploitants, propriétaires), conseils en architecture, comités du tourisme, gestionnaires d'espaces protégés (réserves naturelles, parcs nationaux), parcs naturels régionaux, conservatoires.
  - > Les membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
  - > La commission européenne, les ministères (environnement et agriculture).
- Mais aussi : les tribunaux administratifs, lycées agricoles, EDF, SNCF, SAFER, Télécom et quelques individuels.
- Soit au total, et pour chaque numéro, 2 025 envois pour 12 600 exemplaires.

## Où se procurer Mille Lieux ?

Vous souhaitez être destinataire des numéros passés ou à venir ?  
Adressez une simple demande écrite à l'adresse inscrite en bas de page.  
Sachez que des exemplaires sont à votre disposition dans les huit directions départementales de l'agriculture et de la forêt et à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes.

## B o n à s a v o i r

- Les 5<sup>èmes</sup> rencontres de l'AICEF (Association des ingénieurs et cadres de l'environnement de la forêt) se sont tenues les 25 et 26 novembre 1999 à Dijon et ont eu pour thème «La forêt : source d'équilibre ?».
- Naissance le 4 juin 1999 de REFORA (Réseau écologique forestier régional), association selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont l'objet est la participation à la mise en place d'un réseau des espaces forestiers, à l'étude de la biodiversité de ces milieux et de leur gestion durable, la participation à leur valorisation dans leurs produits autres que ceux du bois et leurs services non marchands. Siège social : Université de Savoie (Bourget-du-Lac).



*Mille Lieux*

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes  
BP 2005 69603 Villeurbanne cedex

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes, Direction Régionale de l'Environnement  
Directeur de la publication : Alain Pialat  
Comité de rédaction du n° 3 : Fabrice Coq, Véronique Genevey, Alain Lagier, Martine Poumarat (DIREN), Marc Chatelain (DDAF de l'Ain), Pierre Bros (DDAF de l'Ardèche).  
Graphisme / réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan  
Impression : Imprimerie Fayolle - Vaulx-en-Velin • Imprimé sur papier recyclé  
N°ISSN 1293-1977.

## En bref

**AIN** : Le comité départemental de pilotage Natura 2000 qui s'est tenu en juin n'a pas permis d'obtenir un consensus pour lancer les documents d'objectifs sur les sites majeurs de la Dombes et du Val de Saône. D'autres sites les précéderont donc, comme le Revermont et les marais de l'Etournel.

**ARDÈCHE** : Le Suc de Clava constitué d'une roche très rare, la serpentine, sur la commune de Savas, et les falaises basaltiques et pelouses à orchidées de la commune de Saint-Martin-sur-Lavezon font l'objet chacun d'un document d'objectifs, qui doit aboutir fin 1999.

**DRÔME** : L'élaboration du document d'objectifs du site de Valdrôme a été confiée à l'Office national des forêts et devrait être terminée en juin 2000. Les premières actions issues du document d'objectifs du site «Moyenne vallée du Rhône», qui s'étend également sur l'Ardèche, l'Isère et la Loire viennent de démarrer.

**ISÈRE** : L'Office national des forêts est l'opérateur désigné pour définir le document d'objectifs du site du Charmant Som et des Gorges du Guiers mort. Celui-ci sera fait en parallèle avec le plan d'aménagement de la forêt domaniale.

**LOIRE** : Dans le cadre de sa politique pour les espaces naturels sensibles, le Conseil général a acquis 52 hectares de sapinière au cœur des monts du Forez, qui incluent la fameuse tourbière de la Morte. L'ensemble fait partie du site Natura 2000 «Parties sommitales du Forez et Hautes Chaumes».

**RHÔNE** : Le Conservatoire régional des espaces naturels, déjà impliqué localement, réalisera le document d'objectifs du Val-de-Saône. Le travail sera effectué en partenariat avec le Conseil général puisqu'il s'agit d'un espace naturel sensible.

**SAVOIE** : Le Parc naturel régional du massif des Bauges a lancé la démarche document d'objectifs sur la partie méridionale du site des Bauges, qui est essentiellement concernée par des habitats de type «pelouses sèches».

**HAUTE-SAVOIE** : Deux réunions de comités de pilotage locaux présidés par M. le sous-préfet de Thonon, à Boège le 3 août et Balaison le 4 août, ont lancé les documents d'objectifs du massif des Voirons et des zones humides du Bas Chablais. La réflexion porte sur le périmètre des arrêtés de biotope actuels. L'opérateur retenu, compte tenu de ses compétences et de son implication locale, est l'Office national des forêts. Le document d'objectifs du Mont Salève débute aussi fin 1999, sous l'égide du Syndicat mixte du mont Salève.